

 COMUP	Action card responsable du triage	
Auteur : GT ACS-MCS Validé par : COMUP / le : 02.02.2023	Version 3 Date d'entrée en vigueur : 01.03.2023	

1. Objectifs

Le responsable du triage catégorise les patients à l'entrée du PMA (poste médical avancé) et assure la traçabilité à l'intérieur de celui-ci.

Le responsable du triage est désigné par le binôme de conduite ACS-MCS et y est subordonné. Il est au bénéfice d'une formation de paramedic ou médecin.

2. Check-list :

- a) S'identifier au moyen du gilet « PMA Triage» se trouvant dans le véhicule de soutien sanitaire (VSS)
- b) Effectuer le pré-triage si pas déjà réalisé en utilisant l'algorithme de pré-triage
- c) Effectuer le triage des patients à l'entrée du PMA et définir les priorités de traitement en utilisant l'algorithme de triage MIMMS adulte (TRTS) disponible dans le gilet « PMA triage »
- d) Utilise les règles de triage pédiatrique disponibles dans le gilet « PMA triage » dans les situations où il y a une majorité d'enfants
- e) Met en œuvre la catégorie « en attente » (catégorie bleu) à la demande du binôme de conduite ACS/MCS
- f) Tient à jour le registre d'entrée des patients dans le PMA et leur catégorisation à l'aide du SII dès que possible
- g) Rend compte au binôme de conduite ACS-MCS du nombre de patients enregistrés au PMA et leur degré d'urgence